

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 SEPTEMBRE 2017 à 18 h 30  
\*\*\*\*\***

Présents : Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire ; MM. Albert LARROUSSET, M. Patxi PLAA (à partir de la délibération n° 2), Mme Nicole DIRASSAR, adjoints ; MM. Jean CHOIGNARD, Jean-Claude JOUBERT, Mmes Patricia MARCHAL-HARISPE, Françoise ETCHAVE, Mme Capucine DECREME (à partir de la délibération n°4), M. Julien HIRTZ, conseillers municipaux.

Absents : M. Gilles SEBE, Mme Marthe AUZI (excusée a donné pouvoir à Mme Nicole DIRASSAR), M. Bernard PONCINI (excusé a donné pouvoir à M. Jean-Claude JOUBERT), Mme Marie AIBAR (excusée), M. Richard BRINI

Secrétaire de séance : M. Jean CHOIGNARD

**1 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1**

Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires suivantes, en dépenses d'investissement :

Chapitre 023 - Compte 2315 ( <i>Installation, matériel et outillage</i> ) :	- 8 906,54 €
Chapitre 016 - Compte 1641 ( <i>Emprunt en euros</i> ) :	+ 8 906,54 €
Chapitre 023 - Compte 2315 ( <i>Installation, matériel et outillage</i> ) :	- 149 000 €
Chapitre 021 - Compte 21318 ( <i>Autres bâtiments publics</i> ) :	+ 149 000 €

**2 : AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC VACANCIEL**

La gestion du centre de vacances Herrixka a été déléguée à VACANCIEL par convention, pour une durée de 17 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005 soit jusqu'au 31 octobre 2022. Des travaux importants de rénovation des façades et des toitures sont nécessaires ; Vacanciel se propose d'en assurer le financement à hauteur de 400 k€ et en contrepartie la convention serait prolongée de 5 ans avec une baisse de loyer de 40 k€ annuels jusqu'en 2027.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention.

**3 : LANCEMENT PROCEDURE D'APPEL A CANDIDATURE POUR OCCUPATION DE  
LOCAUX COMMUNAUX TXAMARA ET KOSTALDEA**

Les contrats d'occupation des bâtiments communaux Txamara et Kostaldea arrivent à échéance respectivement le 31 décembre 2017 et le 30 avril 2018.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence relative à l'attribution de ces emplacements dans le cadre d'un contrat d'occupation du domaine public sur la base d'un cahier des charges définissant les conditions d'exploitation de ces emplacements et constitue une commission municipal composée de M. Patxi PLAA, Mme Nicole DIRASSAR, M. Albert LARROUSSET, Mme Marie AIBAR, pour analyser les candidatures et proposer les candidats à retenir (avis consultatif).

#### **4 : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN CHEMIN CANTACHOENIA**

Mme le Maire informe le conseil municipal du projet de création d'une aire de retournement au chemin Cantachoenia. D'un commun accord entre les parties, il a été convenu d'une cession de parcelles de terrain d'environ 23 m<sup>2</sup> par Mme DEJARDIN et 78 m<sup>2</sup> par M. et Mme De CALBIAC.

Le conseil municipal approuve ces cessions gratuites et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises notamment la rédaction de l'acte en la forme administrative.

#### **5 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CHEMIN LAPERIA**

Suite à un projet de construction de logements sur la commune de Bidart, en limite de Guéthary, il est prévu la création d'un trottoir le long du chemin Laperia entraînant une réduction de la largeur de la voirie. Afin d'élargir l'entrée du chemin Laperia, les copropriétaires de la parcelle cadastrée section AA n° 268 doivent céder à la commune une bande de terrain de 32 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle concernée de 32 m<sup>2</sup> et autorise Mme le Maire à signer tout document requis.

#### **6 : AUTORISATION DEPOT AUTORISATION URBANISME ACCESSIBILITE VILLAGE VACANCES**

Pour mener à bien le projet de mise aux normes accessibilité de deux appartements en rez-de-chaussée du village vacances ainsi que les cheminements et l'éclairage, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

#### **7 : AUTORISATION DEPOT AUTORISATION URBANISME RAVALEMENT MAIRIE**

Il doit être procédé au ravalement des façades de la mairie et pour mener à bien ce projet, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

#### **8 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

Par délibération en date du 19 novembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.).

Dans le cadre de la révision du Plan Local de l'Urbanisme, la Commission Locale de l'A.V.A.P. a été consultée le 4 novembre 2016 pour avis sur les orientations du P.A.D.D. et la compatibilité avec l'A.V.A.P. Après concertation du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, il est prévu de s'orienter vers une modification au lieu d'une révision de l'A.V.A.P. en prévoyant une enquête conjointe avec le P.L.U. pour assurer aux membres de la Commission Locale la nécessaire coordination avec le P.L.U. qui fournira des éléments de programmation tels que souhaités par la Commission Locale.

Le Conseil Municipal approuve le lancement de l'étude pour la modification de l'A.V.A.P. et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de la procédure de modification de l'A.V.A.P.

## **9 : MODIFICATIONS D'EMPLOIS AVANCEMENTS DE GRADE**

Mme le Maire informe que cinq agents de la commune remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Conseil Municipal décide de supprimer les emplois d'Attaché, d'Agent de maîtrise, d'Adjoint administratif et technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles et de créer les emplois d'Attaché principal, d'Agent de maîtrise principal, d'Adjoint administratif et technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.

## **10 : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS COMMUNAUX (RIFSEEP)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les personnels territoriaux peuvent bénéficier de primes et indemnités dans les mêmes conditions que les fonctionnaires d'État exerçant des fonctions équivalentes. S'agissant d'un avantage facultatif, la loi donne compétence aux organes délibérants pour instituer le régime indemnitaire et fixer les conditions d'application dans les limites fixées par les textes réglementaires applicables à la fonction publique d'Etat, par application du principe de parité.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place du R.I.F.S.E.E.P.

## **11 : APPROBATION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE DU PERSONNEL**

La loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Basque du Département.

Le Conseil Municipal adopte le plan de formation mutualisé.

## **12 : DONN D'ŒUVRES A LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal accepte les dons ci-dessous et remercie les généreux donateurs :

### Dons de François LARTIGAU :

- Encre aquarellée « Happy times 2015 » 67x52 cm
- Planche de surf shapée par Skip Frye pour François Lartigau dans les années 80 - Single fin 311x57cm. Harry Frye dit « Skip Frye » est né en 1941 à San Diego, Californie ; il a commencé sa carrière de surfeur professionnel en 1958. Il est aussi un surfboard designer et un shaper emblématique de l'histoire du surf. Il est engagé dans la défense de l'environnement
- Acrylique sur toile « Red Inside 2015 » 200x100 cm
- Acrylique sur carton nid d'abeille « Fish card board 2016 » 142x37 cm

### Don de la famille GALLENNE

Aquarelle de Maurice VERDIER

<b>INFORMATIONS du MAIRE</b>
------------------------------

**Décisions prises par Mme le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Souscription d'un emprunt auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 600 000 € pour financer le programme d'investissement

*Caractéristiques : Durée : 15 ans*

*Taux fixe : 1,5430 %*

*Remboursement : trimestriel*

Création d'une régie de recettes pour la bibliothèque municipale

Enlèvement des algues et nettoyage plage (15 juin au 15 septembre)

SARL ALGOA pour un montant de 11 000 € HT

Honoraires avocat affaire résidence Eskualduna

Cabinet BLATTER, SEYNAEVE & associés pour un montant de 5 088 €

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 25 septembre 2017

Mme le Maire,

Marie-Pierre BURRE-CASSOU